Nations Unies S/PV.4330

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4330e séance

Vendredi 15 juin 2001, à 10 h 30

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Yap
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2001/571)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-41259 (F)
0141259

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2001/571)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Suède et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil ; M. Nordström (Suède) et M. Šahović (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (document S/2001/571).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/542, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, par laquelle il lui transmettait une lettre datée du 28 mai 2001 émanant du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, lettre à laquelle est joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR).

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

M. Klein : C'est un honneur pour moi que de reparaître devant ce Conseil pour faire état des faits nouveaux intervenus en Bosnie-Herzégovine et des progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

De récents actes de violence commis à Mostar, Trebinje et Banja Luka ont une nouvelle fois soulevé la question de savoir si les Accords de Dayton étaient en train d'échouer et s'il était possible d'atteindre l'objectif de réconciliation et la création d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine et dans la région des Balkans en général.

Permettez-moi de faire trois observations : la première consiste à noter que la période actuelle est complexe et volatile, mais que les faits intervenus sur le terrain sont davantage source d'optimisme que de pessimisme. Le test décisif de Dayton dépend de l'existence sur le terrain des conditions nécessaires au retour des habitants dans leurs foyers. Près de 10 ans après le début de la guerre, le nombre de personnes qui retournent dans leur région d'origine n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. Il n'est pas exclu que l'on atteigne cette année le chiffre de 100 000 personnes appartenant à des minorités qui retournent dans leurs foyers. L'obstacle majeur est d'ordre moins politique qu'économique. Il s'agit avant tout du manque d'emplois et du manque de donateurs pour la reconstruction de logements.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Deuxièmement, les gouvernements démocratiques de Zagreb et Belgrade ne conspirent plus activement pour se partager la Bosnie-Herzégovine. Lors des contacts récents que j'ai eus avec les dirigeants croates,

bosniaques et yougoslaves, ils ont manifesté une véritable volonté d'entretenir des relations constructives bilatérales et des relations régionales basées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État. Ceci au nom non pas de l'amour, mais du réalisme. La coopération entre eux est la pierre angulaire qui mettra fin à la question serbe/croate/bosnienne dans les Balkans et qui assurera la stabilisation politique et militaire, essentielle si l'on veut que cette région connaisse une croissance et des progrès économiques et finisse par s'intégrer à l'Europe.

La MINUBH a saisi cette occasion. Au cours du mois écoulé, nous avons conclu un accord trilatéral de coopération pour lutter contre la migration illégale et le crime organisé. La semaine dernière, un accord bilatéral a été conclu en ce qui concerne le recours aux experts et aux installations se trouvant en Bosnie-Herzégovine pour aider à la création d'un nouveau service frontalier en Yougoslavie. À l'heure actuelle, nous travaillons à la mise sur pied d'un mécanisme qui permettrait aux officiers de police réfugiés de rentrer en Bosnie-Herzégovine et d'y retrouver leurs emplois de policiers tout en gardant leurs droits à une pension et à l'ancienneté.

Le mois dernier, j'ai été extrêmement encouragé de voir débuter le processus de mise en place des commissions « vérité et réconciliation » à Sarajevo et à Belgrade. Au cours des 10 dernières années, si ce n'est au cours des 50 dernières années, la politisation et la distorsion de l'histoire ont été une arme de manipulation entre les mains des extrémistes. Les mesures que je viens de décrire sont les premières mesures courageuses prises par la population pour déterminer ce qui s'est réellement passé et savoir comment un des États socialistes les plus développés a pu être plongé dans un tourbillon de barbarie autodestructrice. Il y a une maxime psychologique qui dit que tant que le malade n'admet pas qu'il a un problème, il y a peu de chances de trouver un remède à ce problème. Les commissions « vérité et réconciliation » sont les premières étapes d'un processus d'apaisement et d'établissement de la responsabilité individuelle. Tant qu'on n'aura pas identifié les coupables, on ne pourra pas absoudre les innocents.

Ma troisième observation est qu'il est bien plus prudent et efficace d'oeuvrer à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine qu'à sa désintégration. Des progrès continuent d'être réalisés. Le monde aride de l'uniformité ethnique cède peu à peu le pas à la diversité. Des villes telles que Drvar qui avait fait l'objet d'un nettoyage ethnique sont maintenant mixtes. Le canton central de Bosnie, qui comprend le même nombre de Bosniens et de Croates, est intégré et fonctionne bien. Le commerce interne interethnique a été rétabli. De plus en plus fréquemment, les avocats de la partition ethnique reviennent sur leur position. Les mesures énergiques de la communauté internationale afin de mettre au jour leur corruption et la poursuite criminelle de leurs intérêts personnels sont en train de prendre effet. Il y a deux semaines, des dirigeants extrémistes du mouvement d'autonomie croate ont échoué dans leur tentative d'extorquer des impôts illégaux aux Croates de Bosnie centrale, et les soldats croates ont commencé à rejoindre leurs casernes.

La crise politique n'est pas encore finie. Mais, pour les ultranationalistes, la fin va bientôt sonner. En outre, il est impossible de parvenir à un nouveau règlement territorial par consensus et, si l'on essaie d'en imposer un, cela ne conduira qu'à la résistance et à la reprise du conflit. Il convient de rappeler que Dayton ne s'est avéré possible que parce que la guerre a pu se poursuivre jusqu'à ce que la situation sur le terrain se rapproche de la formule 51/49 acceptable par toutes les parties. Toutes les tentatives de négociation d'une autre formule ont échoué parce que l'une des parties s'y est opposée. Ceux qui n'ont pas réussi à négocier par consensus un nouveau tracé des frontières pendant la guerre ne doivent pas à présent essayer de ranimer des projets qui ont échoué, d'autant que les États voisins ne les soutiennent plus et que les divisions internes ont commencé à s'effacer. Le nouveau respect qui s'est affirmé au cours de l'année écoulée à l'égard de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine doit être encouragé et non pas abandonné.

Chose plus importante encore, le précédent qui consiste à renoncer à une Bosnie-Herzégovine pluriethnique serait une catastrophe pour la population, la région et la communauté internationale. La Bosnie-Herzégovine fait figure d'exemple. Si l'intervention internationale échoue ici, nous réduirons à néant les espoirs d'une nouvelle génération qui commence à peine à pratiquer la démocratie. Plus important encore, nous sonnerons ainsi le glas des États pluriethniques partout dans les Balkans, ce qui aura des incidences très graves pour la paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kosovo et ailleurs.

Pour la première fois, la guerre risque de s'étendre au-delà des frontières de l'ex-Yougoslavie. Si ces six années d'engagement massif se soldent par l'échec et le retrait, l'autorité des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le principe de la tolérance pluriethnique, en tant que fondement d'une société démocratique, seront tous mis en péril. Notre crédibilité collective est en jeu. Si nous abandonnons aujourd'hui le terrain à des avocats extrémistes de la partition et de la ségrégation, la base politique et morale d'interventions futures contre le nettoyage ethnique et l'expulsion de populations minoritaires risque d'être irrémédiablement affaiblie.

Pour ces raisons et d'autres encore, nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner la Bosnie-Herzégovine. Et il n'est pas nécessaire de le faire. Je suis d'avis que si nous faisons preuve de fermeté, si nous disposons d'un plan stratégique crédible et si nous avons des dirigeants dynamiques, les questions clefs dont traitent les accords de Dayton – le retour des réfugiés, la stabilisation militaire et le compromis interne – pourraient être réglés dans les deux à trois prochaines années. À ce moment là, l'Europe et les institutions européennes pourraient assumer à leur tour la tâche de relever le niveau économique et social des pays de la région jusqu'à celui de l'Europe. Mais, tant que la communauté internationale continuera de suivre une approche cas par cas dans les Balkans en laissant intervenir de nombreux protagonistes sans assurer de coordination étroite entre eux, ce sera là une solution de rechange peu satisfaisante à la mise sur pied d'un plan constructif, et les véritables chances de mettre fin à une décennie tragique de guerre et d'instabilité ne se réaliseront pas.

On a surtout besoin d'une vision crédible et pratique pour aider la région à se débarrasser de son passé balkanique, à épouser son avenir européen et à délaisser la Yugo pour l'euro. Nous devons exprimer clairement nos attentes en ce qui concerne la région pour 2005, 2010 et 2015 et devons définir ce que nous, communauté internationale, comptons faire pour y parvenir. Le point de départ est clair. Des États faibles et dévastés par la guerre, au tout premier stade du développement, où la démocratie et l'État de droit sont encore rudimentaires, n'ont pas de fondement global crédible pour la stabilisation et le développement. La conclusion est claire : la stabilité et le développement exigent un compromis interne, une coopération interrégionale et, en fin de compte, l'intégration européenne. Une voie crédible pour passer d'une situation à l'autre doit être planifiée et articulée. Ceci a été reconnu dans le concept original du Pacte de stabilité dont la dimension politique a malheureusement été partiellement altérée. Une réévaluation des rôles respectifs du Pacte de stabilité et de l'Union européenne serait opportune. Si l'un ou l'autre de ces organes pouvait devenir le moteur de la coopération régionale, le rôle des autres organisations serait beaucoup plus clair et efficace.

Un autre aspect important est que les populations de la région elles-mêmes doivent exprimer leur volonté de coexister en paix au sein de l'Europe et prendre les mesures nationales nécessaires pour parvenir à cette fin. En Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale est pratiquement depuis six ans la seule force motrice de la mise en oeuvre des Accords de Dayton. Un quasi-protectorat où la démocratie n'est qu'une forme, sur la substance du régime, a été établi. La constitution mise en place par les Accords de Dayton commence par endroits à vaciller. L'évolution constitutionnelle – qui peut et doit être réalisée sans réexaminer d'autres aspects de Dayton – devient nécessaire et peut-être inévitable. Dayton est le plancher, et non pas le plafond. Il n'a jamais été destiné à entraver cette évolution et n'a pas non plus cherché à empêcher une telle évolution ni à se substituer à l'expression locale de la volonté politique commune et des aspirations des citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Toutefois, l'accord sur les règles fondamentales du jeu, l'égalité consacrée par la Constitution de tous les citoyens et une loi permanente en matière d'élections tarde à venir. Les nouveaux dirigeants n'ont guère manifesté la volonté de renoncer à certaines positions personnelles et sectaires en faveur des intérêts des citoyens et de l'ensemble du pays. Leur incapacité à se comporter comme de véritables dirigeants contribue de manière directe à l'agitation du climat politique. Par conséquent, malgré les intérêts personnels suspects de ses dirigeants, le mouvement autonome croate a tiré avantage des peurs de nombreux Croates en leur faisant croire qu'ils seraient marginalisés. Et les Serbes qui n'étaient pas disposés à mettre en oeuvre les décisions de la Cour constitutionnelle et à participer de façon constructive aux institutions de l'État ont monté une forte opposition bosniaque qui s'est manifestée notamment par la politisation de certaines fêtes religieuses. Le résultat – l'agitation politique et des incidents de plus en plus nombreux d'atteinte à l'ordre public – a eu des incidences directes sur notre mandat et sur la

mise en oeuvre, ainsi que sur la sécurité et la sûreté du personnel et des biens internationaux. Ce cycle ne sera en définitive rompu que lorsque les dirigeants et la population eux-mêmes s'engageront de façon constructive à s'accorder sur les règles constitutionnelles qui régiront leur État. Sans cela, nous continuerons à nous heurter aux problèmes liés aux institutions parallèles et à des structures politiques qui ne relèvent d'aucune autorité.

Passons maintenant à l'action spécifique de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Le rapport du Secrétaire général décrit une mission qui est, je pense, dynamique, concentrée et orientée sur les résultats. Le plan d'application de notre mandat est un plan détaillé des quelque 57 projets spécifiques qui concernent les officiers de police, les structures administratives de la police et les relations entre la police et la société dans son ensemble. Près d'un tiers des projets ont été réalisés. Un tiers est en cours et le reste sera lancé dans les six prochains mois. Lorsque le plan sera achevé – j'espère qu'il le sera à la fin de 2002 – chacun des quelque 20 000 officiers de police locaux aura été contrôlé, entraîné et équipé pour l'essentiel, et il travaillera au sein de structures de police professionnelles et responsables. C'est probablement le plus vaste programme en matière de réforme de police et de restructuration qui n'ait jamais été entrepris.

Toutefois, je dois souligner que, tant que la majorité des membres de la police recevront moins qu'un salaire suffisant pour assurer des conditions d'existence convenables, tant qu'il n'y aura pas de suivi judiciaire, et tant que les parties politiques interféreront directement dans le travail de la police et dans le processus des nominations, l'instauration de la primauté du droit ne pourra être complète. Ces domaines clefs – salaires, suivi judiciaire et ingérence politique – ne relèvent pas de notre mandat. Nous devons compter sur le soutien, les actions opportunes et efficaces et les orientations politiques du Haut Représentant.

Permettez-moi d'attirer brièvement l'attention du Conseil sur certains points clefs de la mise en oeuvre de notre mandat, ainsi que sur certains défis qui exigent une assistance supplémentaire.

Le déploiement du Service frontalier de l'État réalise des progrès exceptionnels. Depuis son inauguration il y a un an, le Service frontalier de l'État opère maintenant le long d'environ 62 % des frontières, ainsi qu'au grand aéroport international de Sarajevo. C'est la première institution étatique multiethnique. Elle a commencé à saisir régulièrement des produits de contrebande, y compris les drogues et autres produits de trafic. Lorsqu'elle sera entièrement déployée et équipée, de concert avec un service douanier réformé, elle jouera un rôle de premier plan dans le renflouement des caisses de l'État qui en a désespérément besoin et dans la lutte contre la criminalité organisée.

Le Service frontalier de l'État est également un outil majeur dans la réduction de la migration non réglementée vers l'Europe de l'Ouest, ainsi que du trafic d'êtres humains. Environ 10 % des migrants légaux à destination de l'Europe occidentale passent par la Bosnie-Herzégovine. Rien que l'année dernière, plus de 25 000 de ces migrants sont passés par l'aéroport de Sarajevo. Cette année, des contrôles plus efficaces aux frontières et l'introduction d'un système de visas pour les détenteurs d'un passeport iranien ont permis de réduire de moitié le nombre de ces migrants.

Plusieurs donateurs ont contribué généreusement au déploiement du Service frontalier de l'État. Toutefois, il nous manque 5 millions de dollars pour couvrir nos besoins de cette année, en particulier pour les salaires. Le déploiement et l'équipement complets ne pourront être assurés, l'année prochaine, que moyennant une contribution de 17 millions de dollars. Il est prévu qu'au cours des années suivantes, le Service frontalier de l'État sera plus autonome grâce à sa contribution à l'augmentation des recettes fiscales de l'État.

Le trafic d'êtres humains est l'un des crimes les plus insidieux et lucratifs. Au cours des 18 derniers mois, la MINUBH et l'Organisation internationale pour les migrations ont secouru près de 400 femmes, dont 304 ont été rapatriées. Nous avons intensifié nos efforts contre les migrations illégales et la criminalité organisée par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale mixte des entités, et en mars de cette année, des officiers de police des cinq structures de police ont en collaboration fait des descentes simultanément dans 38 boîtes de nuit de chaque canton de la Bosnie-Herzégovine à l'exception d'un seul. Le choix a été donné à 177 femmes entre rester dans ces bars ou être rapatriées.

Dans la lutte contre la criminalité internationale organisée, je suis heureux d'annoncer au Conseil que l'inauguration officielle de l'antenne nationale d'Interpol à Sarajevo, créée avec une assistance considérable de la MINUBH, aura lieu la semaine prochaine.

La formation et le contrôle des opérations de la police, ainsi que le retour des minorités, se placent au coeur de notre mandat. Nous nous efforçons de faire en sorte que des plans de retour sûrs soient élaborés, que les incidents fassent l'objet d'une enquête professionnelle et que les rapports de police aux autorités judiciaires soient assez bien établis et complets pour permettre les poursuites judiciaires. Le petit Groupe consultatif en matière de justice pénale joue d'ailleurs un rôle fondamental à cet égard.

Le fait que les membres de minorités revenus soient deux fois plus nombreux et que la majorité de la population de retour ne rencontre aucun problème de sécurité, est la preuve que la performance de la police est améliorée et que la population accepte mieux ces retours. Toutefois, le nombre d'incidents liés au rapatriement reste inacceptablement élevé dans certaines zones, surtout dans la partie orientale de la République Srpska et dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine. D'autre part, un petit nombre de criminels seulement ont été traduits en justice et condamnés. Nous espérons que la Commission judiciaire indépendante, maintenant créée au sein du Bureau du Haut Représentant, résoudra avec force le problème du manque de suivi judiciaire.

Les forces de police multiethnique sont une mesure essentielle d'établissement d'un climat de confiance pour la population de retour et un test important des droits des minorités. Il y a deux ans et demi, les forces de police étaient monoethniques. Aujourd'hui, grâce aux deux académies de police et au programme de redéploiement volontaire, il y a près de mille policiers qui appartiennent à des minorités. On ne manque pas de candidats potentiels; mais la capacité totale de notre programme de recrutement des minorités ne sera atteinte que si des mesures sont prises pour améliorer les salaires, surtout dans la République Srpska, et si la police peut bénéficier à titre prioritaire de l'aide au logement ou à d'autres types d'hébergement.

Un domaine dans lequel nous nous heurtons à une obstruction politique est la création du poste de commissaire de police, professionnel et sans appartenance politique, dans chaque administration de police. Récemment, des hommes politiques bosniaques ont tenté d'intimider le personnel de la MINUBH pour obtenir que leurs propres candidats bosniaques soient nommés au Ministère de l'intérieur de la Fédération et aux postes de haut niveau dans d'autres institutions communes. La force de cette intimidation et de cette manipulation témoigne de la nécessité de nommer par des mesures transparentes des fonctionnaires expérimentés et indépendants. Je demanderais le soutien du Conseil pour envoyer le message clair que des commissaires de police indépendants doivent être nommés d'ici la fin de cette année dans toutes les administrations de police.

En nous tournant vers l'avenir, nous pensons que l'été risque d'être « chaud » sur le plan politique où les performances de la police vont être soumises à un examen minutieux. Les événements violents dont nous avons été témoins récemment sont le fait d'incitation préméditée de la part de groupes marginaux d'extrémistes nationalistes qui s'acharnent à préserver leurs gains criminels et à faire dérailler la primauté du droit et la société civile normale.

Malheureusement, des conditions économiques difficiles, y compris un taux de chômage de plus de 40 % parmi les jeunes, dont bon nombre sont les enfants de personnes déplacées, sont en train de créer une classe marginalisée sans espoir qui peut être facilement manipulée et mobilisée. Lors de la cérémonie avortée de pose de la première pierre à la mosquée Ferhadija à Banja Luka, les rangs d'un petit groupe d'extrémistes se sont rapidement gonflés de jeunes gens et d'écoliers jetant des pierres. La police, prise au dépourvu par le nombre et la violence des manifestants, a été rapidement dépassée. À Mostar, la rapidité et la violence de la contre-attaque des ultranationalistes contre la Force de stabilisation (SFOR) et le personnel international civil ont été sous-estimées. À Trebinje, la police locale n'a pas réagi contre ses concitoyens serbes. Dans tous les cas, la MINUBH a pris des mesures rapides et efficaces contre des policiers défaillants. Des officiers supérieurs ont démissionné ou ont été révoqués à Banja Luka et Trebinje; à Mostar sept agents de police se sont vu retirer leur autorisation et le Haut Représentant a fini par remplacer le Ministre de l'intérieur, qui était l'un des meneurs de l'émeute.

Cependant, vu le traitement très bas et perçu irrégulièrement, être renvoyé de la police s'avère une sanction dérisoire. En conséquence, au moment où s'accroît la résistance violente des extrémistes, dont les intérêts sont directement menacés par la mise en oeuvre plus pénétrante des mesures de paix, la communauté internationale dépend plus que jamais du soutien de la SFOR en matière de sécurité.

Dans ce contexte, je dois vous dire ma préoccupation à l'égard des réductions éventuelles de la SFOR. Comme nous en avertit le rapport récemment publié par le Groupe de la crise internationale :

> « Toute réduction importante des effectifs de la SFOR renforcerait l'intransigeance bosniaque et encouragerait les extrémistes dans tous les Balkans. Leur conviction ancrée que la communauté internationale se lassera semblerait justifiée. »

Il ne s'agit pas que d'une question d'effectifs en troupes. La mobilité et les règles d'engagement de la SFOR, particulièrement dans les unités multinationales spécialisées, sont primordiales. Nous ne pouvons permettre une sécurité inégale entre les contrôleurs MINUBH de la police, sans armes, et les unités de combat de la SFOR travaillant dans le cadre des règles d'engagement militaire. Les violences des deux derniers mois ont tiré la sonnette d'alarme. Si la protection du personnel international et des biens internationaux nous tient vraiment à coeur, il faut assurer une sécurité égale. Un élargissement des règles d'engagement des unités multinationales spécialisées est une option à examiner de près.

Mais des mesures très fermes peuvent être prises même dans le cadre des règles d'engagement actuelles de la SFOR. Appréhender et juger les criminels de guerre notoires reste l'action la plus importante pour contrer les extrémistes et consolider le processus de paix. Leur maintien nuit à l'établissement de la primauté du droit, empêche la réconciliation interethnique et retarde l'avenir politique du pays. Depuis près de six ans qu'on attend l'arrestation de Karadzic et Mladic, la communauté internationale montre sa faiblesse devant le mal. Cela sape l'autorité du Tribunal international ainsi que la crédibilité de la SFOR et remet ainsi en question la détermination des gouvernements participants à faire aboutir le processus de paix.

Je suis heureux de dire que des progrès ont été réalisés à Srebrenica, qui pèse lourd sur la conscience de la communauté internationale. En décembre dernier, la MINUBH a proposé aux cinq principales organisations internationales de créer un plan d'ensemble pour les besoins liés au retour, à la reconstruction et au relèvement de cette région endeuillée. Un plan d'action pour Srebrenica a été adopté en mars pour traiter des problèmes des vivants, complétant ainsi le travail de la Commission internationale des personnes disparues et le Bureau du Haut Représentant visant à aider les associations de victimes à créer la sépulture et le mémorial de Potocari.

L'attention de la MINUBH se porte essentiellement sur la sécurité des personnes de retour dans leurs foyers et sur la force de police multiethnique. Nos priorités immédiates sont le redéploiement volontaire d'une dizaine d'agents de police bosniaques à Srebrenica, la construction d'un poste de police modèle dans cette ville et plusieurs projets d'infrastructure, à commencer par les écoles et les hôpitaux. En coopérant étroitement avec la SFOR et la police locale, nous faisons le maximum pour que la commémoration du 11 juillet se déroule en toute sécurité et dans l'ordre. Toutefois, je suis préoccupé des signes de polarisation religieuse croissante qui pourraient compromettre le succès de cet événement et d'autres. La promotion d'un dialogue plus actif entre les organisations religieuses et culturelles est d'une nécessité criante. Lors de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et alors que le Pape visite une mosquée illustre en Syrie, il ne devrait pas s'avérer impossible aux dirigeants religieux bosniaques de faire plus pour promouvoir la tolérance et la réconciliation dans leur propre pays.

Permettez-moi de conclure mon exposé en traitant de trois points qui me semblent essentiels. Premièrement, du succès de la multiethnicité en Bosnie-Herzégovine dépend l'avenir de tout État multiethnique dans les Balkans. Nous devons assurer la conclusion heureuse de tout le processus. Nous ne sommes pas venus en Bosnie-Herzégovine faire une tâche facile; nous sommes venus y faire une tâche.

Deuxièmement, comme le Conseil l'a déjà constaté, il n'y a pas de sortie sans stratégie. La MINUBH a une stratégie réalisable. Nous pensons que nous pourrons nous acquitter de notre principal mandat d'ici la fin de l'an prochain, à condition de garder les effectifs complets de 1 850 agents de police internationale jusqu'en juillet 2002 au moins et que nous trouvions une source de financement supplémentaire relativement modeste pour le Service de police des frontières et des équipements de base de police. Nous ne pouvons sortir, en somme, sans entrer, mais je ne vois aucune autre organisation ayant une vision ou une stratégie semblable. La gestion de la crise doit aller de pair avec la planification et les opérations stratégiques. Ce n'est que lorsque nous conviendrons d'une vision commune qu'il y aura cohérence et efficacité dans les rôles respectifs des nombreux acteurs internationaux actuels, y compris l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne,

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Pacte de stabilité et la Conférence de mise en oeuvre.

Troisièmement, je ne saurais trop insister sur l'importance de la participation active du Conseil à tout examen de planification, de présence et d'opérations sur le plan international à long terme en Bosnie-Herzégovine. Si nous voulons un nouveau débat international sur les Balkans, comme certains l'ont proposé, il ne doit pas porter sur la façon de refaire les cartes; il s'agit de savoir ce dont on a besoin pour terminer le travail commencé et comment simplifier nos efforts tout en les rendant plus efficaces vers cet objectif.

(*l'orateur poursuit en français*)

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux femmes et aux hommes qui se dévouent à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Par la même occasion, j'aimerais remercier tous les États qui ont mis à la disposition de la Mission leurs ressortissants pour servir le drapeau des Nations Unies en Bosnie. Quatre-vingt-quinze nations sont représentées à la MINUBH, y compris 13 membres du Conseil de sécurité. Ces effectifs sont des exemples par excellence de ce qui peut être accompli pour la cause de la paix par des femmes et des hommes de bonne volonté venant de plusieurs nations et appartenant à différents groupes ethniques. Je remercie le Président et les membres du Conseil de sécurité de leur attention et de leur appui.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial de son exposé exceptionnellement réfléchi et intéressant, qui, je crois, situe de façon très intéressante le contexte dans lequel nous devons envisager l'avenir de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de la Bosnie-Herzégovine, indépendamment des progrès réalisés par la MINUBH et des problèmes qui subsistent.

Nous sommes évidemment favorables au renouvellement du mandat pour 12 mois, comme le recommande le Secrétaire général. La MINUBH, à l'évidence, obtient des résultats dans des circonstances qui demeurent difficiles, comme vient de nous le rappeler le rapport, mais elle réussit à promouvoir une mise en place efficace, démocratique et multiethnique des lois et des institutions, ce qui est essentiel pour l'avenir. J'ai trouvé particulièrement encourageant les observations sur les commissions de la vérité et de la réconciliation ainsi que les commentaires éloquents de M. Klein sur la nécessité de faire face à l'histoire afin d'affronter l'avenir. Il y a des enseignements à en tirer non seulement en Bosnie, mais en bien d'autres lieux.

Un certain nombre de mesures significatives ont été prises récemment, et je voudrais en mentionner quelques-unes qui nous paraissent particulièrement importantes.

Premièrement, nous relevons les progrès faits en ce qui concerne le Groupe international de police (GIP), réduisant la force de police bosniaque de moitié par rapport à ses anciens effectifs et formant ces personnes à l'ordre démocratique.

Nous sommes satisfaits des progrès faits dans la mise en place du Service de police des frontières. Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure très importante et positive, et l'efficacité de ce service nous réjouit encore plus.

Nous voudrions également rendre hommage à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui a lancé une Équipe spéciale mixte des entités sur l'immigration illégale et la criminalité organisée, et qui travaille avec l'Organisation internationale pour les migrations en vue de rapatrier les femmes transférées illégalement en Bosnie à des fins de prostitution.

En réponse à l'appel de M. Klein, je voudrais dire également que nous appuyons la nomination de commissaires de police professionnels apolitiques au niveau des cantons, et nous encourageons la MINUBH à continuer dans cette voie. Nous lui fournirons le maximum d'encouragement.

Pour terminer, les États-Unis appuient l'achèvement opportun et effectif du mandat de base de la MINUBH que M. Klein envisage de remplir d'ici à décembre 2002. J'ai également noté les circonstances qui, selon lui, permettront de respecter cette échéance.

Nous exhortons la MINUBH à continuer d'affiner la tâche du GIP pour permettre toute réduction graduelle possible de ses effectifs, à mesure qu'approche la fin du mandat.

Fait décisif, dans la perspective de la fin de l'an 2002, j'adjure tous les membres du Conseil et les gouvernements ici présents de bien tenir compte des propos de M. Klein sur la nécessité de bien planifier et d'assurer la coopération internationale et régionale la

plus efficace possible. Cela sera vital, non seulement pour atteindre cet objectif, mais également pour répondre aux aspirations que nous nous sommes fixées en soutenant Dayton et en soutenant la Bosnie.

M. Levitte (France) : La France souscrit sans réserve à la déclaration que le Représentant permanent de la Suède fera plus tard, au nom de l'Union européenne. Je souhaite simplement la compléter par quelques observations plus spécifiques à titre national.

Mes remerciements s'adressent tout d'abord au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Paul Klein. Ses commentaires complètent l'excellent rapport du Secrétaire général – des commentaires, comme toujours précis, incisifs mais aussi marqués par une vraie vision des objectifs que nous devons atteindre à long terme, comme vient de le relever l'Ambassadeur Cunningham.

Je souhaite témoigner à l'Ambassadeur Klein toute notre satisfaction pour le travail remarquable qu'il accomplit, depuis maintenant près de deux ans, à la tête de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

La méthode suivie par le Représentant spécial est la bonne : la MINUBH s'est fixé des objectifs clairs; elle a identifié les moyens de les atteindre; elle rend compte régulièrement, en toute transparence, des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de son mandat et de ses efforts pour les surmonter.

Sur le terrain, M. Klein déploie toute son énergie et son talent pour assurer le succès de cette mission. Qu'il reçoive nos chaleureux encouragements dans son action exemplaire.

Plusieurs événements alarmants, ces derniers mois, ont mis les forces de police en Bosnie-Herzégovine à l'épreuve. Le premier de ces événements a été la dissidence des dirigeants de l'Union démocratique croate (HDZ), qui ont cherché à entraîner notamment les policiers bosno-croates dans la violation des Accords de Dayton. Plus tard, les émeutes orchestrées à Banja Luka et Trebinje en réaction à la reconstruction de mosquées, ont constitué un nouveau défi, qui ont démontré l'absence de professionnalisme et surtout le non-respect des institutions et de la légalité par les responsables policiers bosno-serbes.

Agissant aux côtés du Haut Représentant et de la Force de stabilisation (SFOR), la MINUBH a eu la réaction qui convenait : elle a opportunément décertifié les auteurs de ces atteintes sérieuses à l'esprit et à la lettre des Accords de paix.

En parallèle avec les sanctions qu'il peut prendre en application de l'annexe 11 des Accords de Dayton, l'Ambassadeur Klein a raison de mettre aussi l'accent sur une formation adéquate des policiers bosniens, ainsi que sur le renforcement de leurs moyens financiers et matériels. La MINUBH oeuvre concrètement dans cette direction. La communauté internationale doit l'y aider. Mais les responsabilités des dirigeants politiques bosniens ne doivent pas être éludées. En promouvant officiellement et sincèrement la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, en encourageant l'indépendance de la justice, et en prenant toutes les dispositions pratiques pour accélérer le retour des groupes minoritaires, les dirigeants bosniens apporteront leur contribution à l'édification d'une police moderne, plus proche des standards européens.

Par ailleurs, pour renforcer sa coordination et l'efficacité de son action civile, la communauté internationale a invité le Haut Représentant, en concertation avec la MINUBH, à formuler des propositions. Nous espérons que ce processus de restructuration, que nous a longuement décrit l'Ambassadeur Klein, s'engagera dès que possible.

Les commentaires du Secrétaire général et de son Représentant spécial sur les perspectives politiques en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région des Balkans, ont retenu toute notre attention.

Comme le rapport du Secrétaire général le relève, la conviction existe chez certains que les frontières et les institutions démocratiques peuvent être modifiées, pour peu que l'obstruction et la violence soient assez fortes pour affaiblir la détermination internationale. Ces individus doivent savoir que les Accords de Dayton doivent être respectés et qu'ils seront respectés. Il n'y a pas d'avenir pour les extrémistes, d'où qu'ils viennent. Seuls le respect de la Constitution et le renforcement des institutions centrales permettront à la Bosnie-Herzégovine de progresser dans le processus de rapprochement avec l'Europe.

La communauté internationale ne se laissera pas détourner de la réalisation de ses aspirations dans la région, comme le Secrétaire général l'a fort opportunément rappelé. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, réunis en ce moment même au Conseil européen de Göteborg, sont déterminés à jouer pleinement leur rôle au service de ces objectifs. C'est

aussi ce message que le Conseil de sécurité se propose de relayer sans ambiguïté, dans les prochains jours, pendant sa visite au Kosovo.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions, nous aussi, remercier M. Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de son exposé exhaustif. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de son rapport. Nous appuyons sa recommandation de proroger d'une année le mandat actuel de la MINUBH.

Nous sommes d'accord avec la réduction suggérée, et précisée dans le rapport, des effectifs du Groupe international de police (GIP) à 1 850.

Nous nous félicitons du travail accompli par M. Klein et la Mission qu'il dirige, visant à remplir d'ici la fin 2002 la tâche principale de ladite Mission, conformément au plan de mise en oeuvre de la Mission qui consiste à poursuivre la politique d'application totale des Accords de Dayton et à rendre le processus de paix en Bosnie-Herzégovine irréversible. La Fédération de Russie continue de penser que c'est l'Accord de paix de Dayton qui constitue la base de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. La signature de cet accord il y a plus de cinq ans a fait en sorte qu'il a été possible de tenir compte des intérêts parfois très contradictoires des trois peuples de Bosnie et des États voisins, notamment la Yougoslavie et la Croatie, et de préparer le canevas pour un État bosniaque sur la base de l'existence de deux entités disposant de droits égaux et de trois peuples qui ont formé des États.

Toute tentative visant à réviser les Accords de Dayton pourrait rompre l'équilibre des intérêts et provoquer de nouvelles tensions non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais également à l'extérieur. D'un autre côté, s'appuyer sur les solides fondements de Dayton, des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres instruments internationaux visant à résoudre la question de la Bosnie-Herzégovine, amènera des progrès. Cela signifiera relever les défis du renforcement d'un État multiethnique, du respect des droits de tous les peuples de ce pays et de la mise en oeuvre d'une véritable réconciliation et d'une reconstruction efficace d'après-conflit. Nous sommes tous convaincus que cela doit demeurer le point de mire des activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

La situation dans ce pays continue d'être source de préoccupations. Malgré la victoire remportée par les forces politiques modérées lors des élections de l'automne dernier dans les deux entités, les cercles nationalistes, surtout ceux qui se sont associés pour former l'Union démocratique croate, refusent de participer à la mise en oeuvre des résultats des élections et boycottent la majorité des institutions tant au niveau de la Bosnie-Herzégovine qu'au niveau de l'entité.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les tentatives de proclamer une autonomie croate dans certaines parties de la Herzégovine. Nous condamnons fermement toute manifestation d'extrémisme et de violence à motivation ethnique. Dans ce contexte, nous notons avec inquiétude la fréquence croissante des actes de violence contre des réfugiés et contre la reconstruction de centres religieux historiques. Il est important d'assurer que les milieux politiques dirigeants en Bosnie-Herzégovine assument la responsabilité du sort de leur pays. La coopération doit être améliorée entre les deux entités de la Bosnie-Herzégovine, c'est-à-dire entre les entités elles-mêmes dans le cadre des organes de l'État bosniaque, et entre elles et les structures internationales présentes dans le pays, notamment le Haut Représentant, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission de l'ONU dans son ensemble.

Nous saluons le renforcement des relations bilatérales de la Bosnie-Herzégovine avec la Croatie et la Yougoslavie, et leur coopération pour l'application de l'Accord de paix, qui revêt une importance particulière pour le développement ultérieur de la coopération régionale, politique et économique, en vertu des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières de la Bosnie-Herzégovine et des autres États de la région.

Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'élaborer un programme d'action concret pour la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et d'établir un mécanisme efficace de coopération sur le terrain afin d'arriver à une meilleure coordination et à une meilleure interaction dans le processus qui consiste à relever les défis qui subsistent, en donnant à l'ONU le rôle principal. La Fédération de Russie est prête à apporter une contribution constructive à la résolution des problèmes encore à l'ordre du jour en Bosnie-Herzégovine pour l'établissement de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unifié multiethnique et démocratique, notamment par une participation

concrète à la Mission de l'ONU dans ce pays et au Groupe international de police qui a été déployé sous ses auspices.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je voudrais commencer par remercier M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire Général, pour son brillant exposé sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Cet exposé vient à point nommé compléter le rapport du Secrétaire Général sur les récents développements en Bosnie-Herzégovine.

La Tunisie prend note avec satisfaction de l'évolution positive de l'ensemble de la situation et salue particulièrement l'amélioration significative des conditions de sécurité grâce notamment à la réconciliation ethnique entre les communautés bosniaques.

Ma délégation prend note avec satisfaction qu'en dépit de la réussite enregistrée dans des domaines assez variés permettant de jeter des fondements d'institutions efficaces, démocratiques et multiethniques, nous pensons que le chemin qui mène à la pleine réalisation d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine demeure long et nécessite un engagement et une détermination ferme de la part de la communauté internationale pour faire face à toute obstruction et accompagner les habitants de ce pays dans leurs efforts de construction et d'édification de la nouvelle société bosniaque.

Nous pensons, par ailleurs, que tout désengagement prématuré et sans évaluation objective des risques pourrait entraîner l'écroulement de l'ensemble de l'édifice. Nous ne pouvons nous permettre un tel échec en Bosnie-Herzégovine après un si long engagement qui dure depuis six années. Il est primordial que, quelle que soit la stratégie de sortie préconisée, elle doit nécessairement prendre en considération l'ensemble de la situation dans les Balkans et la capacité de la société bosniaque de se prendre en charge.

Permettez-moi de faire quelques remarques sur des questions qui, à notre avis, revêtent une importance particulière pour garantir la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Première remarque : en saluant les résultats encourageants enregistrés dans le domaine de la réforme de la police et sa restructuration, notamment la formation d'un corps de police selon des normes internationales d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle ainsi que la rationalisation de l'effectif, de l'organigramme et des ressources des forces de police, il convient de souligner que le succès de l'opération demeure largement tributaire d'une vision globale de l'action de la police. Il est nécessaire d'éliminer toute considération d'ordre politique, partisane, ethnique qui est de nature à entraver la réforme et la restructuration de ce secteur.

II serait également indiqué de faire participer davantage les minorités ethniques dans la force de police locale. Nous nous félicitons, à cet égard, des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux règles de conduite qui devraient régir les relations entre le citoyen et les agents de l'ordre. Nous souhaitons également appuyer la décision de la MINUBH de sanctionner sévèrement les délits à caractère ethnique. Ces délits constituent, en effet, un véritable danger à l'organisation de la société multiethnique bosnienne et sapent les efforts de la communauté internationale pour parvenir à une réconciliation interethnique durable.

Deuxièmement, ma délégation voudrait soutenir les efforts de la MINUBH dans le domaine de la réforme judiciaire. II est primordial que le service de justice soit indépendant, impartial et non discriminatoire pour l'ensemble de la population bosnienne. Les justiciables doivent non seulement bénéficier des garanties légales au cours des procès, mais doivent également être convaincus de la justesse des décisions du corps des magistrats. Nous pensons qu'une fois la confiance établie, la cohabitation entre toutes les communautés ethniques de la Bosnie-Herzégovine serait plus facilement réalisable. À cet égard, nous saluons le projet de création d'une police des tribunaux qui comprend des mécanismes de protection des juges et des témoins. Ce projet aura certainement un impact positif sur l'indépendance des juges.

Troisièmement, nous voudrions également saluer les activités du Service de police des frontières. Nous pensons que ce service assume une grande responsabilité dans les domaines de la promotion de la lutte contre le trafic des stupéfiants, de la contrebande et des migrations illégales. Son rôle est d'autant plus important qu'il est en passe de devenir un exemple de réussite du modèle multiethnique préconisé en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, ma délégation rend hommage aux organismes des Nations Unies pour leurs contributions aux efforts de reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons notamment de l'assistance qu'accorde le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfu-

giés aux réfugiés et personnes déplacées lors de leur retour. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est tout aussi important et mérite notre encouragement. Nous saluons à cet égard ses efforts émérites dans le cadre du renforcement du dialogue et de la coopération entre les communautés religieuses. De même, nous nous félicitons du plan d'action élaboré par l'État bosnien en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en faveur des enfants.

Pour terminer, ma délégation voudrait appuyer les dispositions du paragraphe 53 recommandant la prorogation de 12 mois du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport, et nous remercions M. Jacques Paul Klein de son exposé détaillé.

Ces dernières années, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a fait des progrès dans des domaines tels que la réforme et la formation de la police et la réforme de l'appareil judiciaire. Elle a également mis en place un mécanisme de gestion de ses ressources internes. Nous nous félicitons de cette évolution dont nous pensons qu'elle établira une bonne base pour la reconstruction et le développement à long terme de la Bosnie-Herzégovine. Les membres du contingent de police de Bosnie-Herzégovine formés par la MINUBH ont participé, à plusieurs reprises, à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans d'autres régions. C'est là un autre exemple du caractère fructueux des efforts de la MINUBH.

Le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Klein donnent un aperçu de la stabilité et de la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine, ce qui mérite notre attention ainsi qu'une étude sérieuse. Nombre de problèmes auxquels fait face la Bosnie-Herzégovine sont semblables à ceux que connaissent d'autres régions des Balkans et la région des Grands Lacs, en Afrique, et ils revêtent donc une certaine valeur universelle. À ce titre, la Bosnie-Herzégovine constitue effectivement un cas d'école.

Nous notons également que, dans son travail, la MINUBH a rencontré quelques difficultés d'ordre pratique, par exemple dans le cadre de ses efforts en vue de recruter et de former des policiers appartenant à des minorités ethniques, en ce qui concerne le retour des réfugiés et en matière de réconciliation nationale. Dans ces domaines, les progrès n'ont pas été satisfaisants. Les violents incidents survenus récemment à Mostar et à Banja Luka montrent que, même si la guerre est terminée depuis près de six ans, les blessures qu'elle a causées au peuple ne sont toujours pas guéries. La voie de la réconciliation nationale et de l'intégration est encore longue et nécessitera un effort inlassable de longue durée de la part de la communauté internationale.

Nous appuyons les recommandations en faveur de la prorogation du mandat de la MINUBH pour une période d'un an. Nous espérons, et ne doutons pas, que la MINUBH, sous la conduite de M. Klein, poursuivra ses activités en adoptant une approche préventive et pratique qui lui permettra d'atteindre progressivement ses objectifs.

La Chine appuie le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous avons envoyé des policiers et autre personnel civil participer aux activités de la MINUBH. Nous notons également que le Secrétariat et M. Klein nous ont parlé de nouveaux besoins, et nous les étudierons.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai bref, tout d'abord parce que la présidence de l'Union européenne, en la personne du représentant de la Suède, va intervenir plus tard dans ce débat, et, deuxièmement, parce que je pense que je ne dois pas de nouveau infliger au Conseil un catalogue des préoccupations générales que nous sommes tous à partager, ce qui ressort clairement du débat jusqu'à présent.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, de son exposé complet, utile et intéressant. Ses observations plus générales sur la démarche de la communauté internationale dans les Balkans ont été très judicieuses. Je sais que certaines d'entre elles seront examinées par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix lors de sa réunion qui doit se tenir à Stockholm la semaine prochaine. Je crois qu'il s'agit là d'observations sur lesquelles nous devons tous réfléchir.

Deuxièmement, je pense qu'il convient de souligner de nouveau l'importance de la pleine application de l'Accord de Dayton, comme l'ont fait l'Ambassadeur Levitte et d'autres ce matin. C'est notre guide, l'étoile que nous devons suivre, et nous ne devrions ni l'oublier ni la perdre de vue.

Je voudrais ajouter également que le Royaume-Uni appuie la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine recommandée par le Secrétaire général, et nous prenons note de la déclaration de M. Klein indiquant que la MINUBH s'efforcera de s'acquitter de l'essentiel de son mandat au 31 décembre de l'année prochaine. Mais j'aimerais qu'il en dise plus, dans les limites de ce qu'il souhaite dévoiler à cette étape, ou ultérieurement, s'agissant du moment et de la manière exacte qui paraîtront pertinents à la Mission pour réaliser cet objectif.

Je tiens à saluer les efforts déployés par la Mission ainsi que la lucidité dont elle a fait preuve jusqu'à présent; mais quels sont les repères, comment seront-ils mesurés et quand allons-nous connaître les résultats de ces évaluations? Si elles sont réalisées correctement, cela sera une approche exemplaire de la conduite d'une mission des Nations Unies. Et, comme je l'ai déjà dit, je souhaite appuyer l'approche adoptée et le travail réalisé par le Représentant spécial dans ce domaine jusqu'à présent.

Pour revenir sur certains domaines d'activités restants que le Représentant spécial a signalés ce matin, j'appuie particulièrement, comme d'autres l'ont fait, la création d'une force de police apolitique. À l'instar de l'Ambassadeur Cunningham, je souhaiterais que le Représentant spécial M. Klein sache qu'il bénéficie de notre plein appui s'agissant de la nomination des commissaires de police professionnels et apolitiques au niveau des cantons.

Mais j'aimerais qu'il me dise s'il a réfléchi à deux autres questions : tout d'abord, la nécessité d'améliorer la maîtrise des foules, et ensuite, le problème lié à la faible représentation des minorités au sein des forces de police. À cet égard, j'ai été heureux d'entendre dans son exposé que, dans certains domaines au moins, les chiffres concernant les minorités augmentent.

J'aimerais aussi, à l'instar de M. Klein, souligner l'importance capitale qu'il y a à faire correctement face aux délits à motivation ethnique et aux crimes ayant trait au retour des réfugiés. Comme il l'a mentionné, le nombre des rapatriés augmente et c'est là une excellente nouvelle. Comme il l'a également déclaré, la criminalité qui en résulte a jusqu'à présent été faible, ce dont nous nous félicitons. Mais je pense qu'il s'agit là d'une question qu'il importe de continuer à examiner minutieusement. C'est, en tout cas, ce que nous avons l'intention de faire durant le reste de l'année.

Enfin, je me félicite de ce que l'ONU ait accepté d'être cooccurrente des équipes d'experts de l'immigration illégale de l'Union européenne. Le travail réalisé a été très encourageant. Il en va de même pour toutes les mesures qui ont été prises pour lutter contre le trafic d'êtres humains. Nous nous félicitons de pouvoir poursuivre cette coopération fructueuse. Notre appui bilatéral et l'initiative de l'Union européenne illustrent notre reconnaissance du rôle critique que joue le Service frontalier de l'État pour renforcer la capacité de l'État de lutter contre la criminalité organisée.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait également remercier le Représentant spécial, M. Klein, de son exposé ainsi que de tous les efforts actifs qu'il déploie à la tête de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

La Norvège se félicite du plan d'application du mandat de la MINUBH ainsi que de sa contribution importante à la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous félicitons la MINUBH et le Groupe international de police (GIP) pour les progrès réalisés dans les domaines de la réforme de la police, le Service frontalier de l'État et la primauté du droit.

La Norvège demeure déterminée à appuyer les efforts déployés par la MINUBH pour s'acquitter de ses tâches essentielles d'ici à 2002. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la prorogation du mandat de la MINUBH pour une période de 12 mois, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

Nous devons donner du temps et des ressources à la MINUBH afin qu'elle puisse faire face aux problèmes qui subsistent. La représentation des minorités au sein des forces de police locale est trop faible. Il demeure indispensable de former et d'équiper la police des entités et la police des frontières de l'État. Une attention accrue doit être accordée au suivi judiciaire. La police et les institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine nécessitent toujours l'appui et la supervision de la communauté internationale. Mais les responsables locaux, des entités et de l'État doivent assumer la responsabilité principale des progrès à réaliser dans le cadre des efforts de réforme, lesquels sont fondamentaux pour le développement d'une société démocratique. L'instauration de la primauté du droit est une condition préalable à une paix durable.

La Norvège a été l'un des principaux contributeurs à l'ensemble des efforts internationaux d'instauration de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons de fournir notre assistance. Mais nous attendons des dirigeants locaux qu'ils jouent de plus en plus leur rôle, en coopération avec les institutions internationales sur le terrain.

La communauté internationale doit s'engager de manière plus coordonnée et unifiée en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaiterions que la coopération s'améliore entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Haut Représentant, la Force de stabilisation, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et les autres organisations qui ont un rôle important à jouer dans l'application de l'Accord de paix. Nous devons veiller à ce qu'ils se complètent, plutôt que de se concurrencer les uns avec les autres.

S'agissant de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, la Norvège se félicite de la constitution de gouvernements non nationalistes aux niveaux de l'État et des entités suite aux élections qui ont eu lieu en 2000. Nous sommes encouragés par l'approche constructive du Gouvernement Matic, et par d'autres signes positifs. Les rapports indiquent qu'il y a une augmentation significative du retour des minorités vers, et à l'intérieur, de la Bosnie-Herzégovine. Ces retours s'effectuent souvent en dépit des efforts que les forces nationalistes continuent de déployer afin de bloquer le processus de retour. La Norvège salue le courage de ceux qui retournent et exprime ses remerciements aux efforts résolus du GIP, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organes impliqués.

Il est inacceptable que des éléments nationalistes et criminels continuent d'entraver le retour de familles dans leur foyer. Dans certains cas, il s'agit des mêmes individus qui ont perpétré l'épuration ethnique pendant la guerre bosniaque. Ceci souligne la nécessité de continuer d'exiger que tous les gouvernements locaux, des entités et de l'État en Bosnie-Herzégovine coopèrent intégralement et pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La communauté internationale doit également agir avec une plus grande détermination pour faire face à cette question.

La Norvège condamne toute tentative du Congrès national croate visant à créer une entité croate au sein de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la violence récente à connotation ethnique qui a éclaté à Mostar, Trebinje et Banja Luka. Ces incidents montrent que les forces nationalistes sont toujours actives et demeurent prêtes à inciter à la violence et à saper l'Accord de paix.

La Norvège souhaite mettre l'accent sur les contributions importantes que peuvent faire les pays voisins pour promouvoir la stabilité, la primauté du droit et la démocratie en Bosnie-Herzégovine. Les tensions ethniques, la criminalité organisée, le trafic, les mouvements migratoires illégaux et l'instabilité politique ne pourront être réglés de manière adéquate que dans un contexte régional ainsi que par le biais d'une approche internationale unifiée. Les accords trilatéraux conclus sur la lutte contre les mouvements migratoires illégaux et la criminalité organisée sous les auspices de la MINUBH, et la création d'une antenne d'Interpol à Sarajevo sont, à cet égard, des initiatives très positives.

Nous espérons que les nouveaux Gouvernements démocratiques en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie, s'engageront à consolider la réconciliation, la coopération et les relations de bon voisinage, fondées sur la reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État.

Un début prometteur a déjà eu lieu. Il est maintenant essentiel que la communauté internationale maintienne le cap et aide les nations de la région à trouver des solutions qui favorisent la démocratie, la stabilité et la réintégration, et conjurent toutes nouvelles violence et désintégration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier M. Klein de son exposé très complet et je me félicite du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) au cours des six derniers mois.

Comme l'indiquent le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Klein, la Mission des Nations Unies et d'autres organes du système des Nations Unies ont continué à aider la population de Bosnie-Herzégovine à mettre en oeuvre intégralement l'Accord de paix de Dayton et de Paris. Nous sommes satisfaits de la tournure positive des événements et saluons les efforts de M. Klein et du personnel de la Mission pour mettre sur pied un cadre stratégique global visant à permettre à la MINUBH d'achever l'essentiel de son mandat d'ici à la fin de 2002.

Nous continuons à tenir en haute estime les activités du Groupe international de police (GIP), en tant que noyau même de la Mission. Il assure en effet la réforme et la restructuration policières et soutient la création du système de justice pénale, ainsi que d'institutions efficaces chargées de faire respecter la loi. En ce qui concerne la réforme de la police, ma délégation est satisfaite de constater qu'en mai 2001 a pris fin l'enregistrement de tout le personnel de police, ce qui a contribué au succès du principal objectif de transformation de la police qui était, notamment, de faire en sorte que tout le personnel chargé de faire respecter la loi satisfasse aux normes internationales d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle.

En ce qui concerne la restructuration de la police, nous nous félicitons des nombreux projets ciblés qui ont été mis sur pied en vue de trouver une solution au problème de la capacité organisationnelle des institutions chargées de faire respecter la loi et de créer un service de police apolitique, tels que le projet intitulé « Superviser les superviseurs » et les projets de nomination de commissaires de police. À cet égard, les efforts de la MINUBH pour empêcher toute tentative d'ingérence politique dans le processus de mise en oeuvre de ces projets sont tout à fait louables.

Dans le domaine de la coopération entre les services de police et la justice pénale, ma délégation est encouragée par le succès initial remporté dans la constitution d'une police des tribunaux multiethnique de la Fédération. Nous notons également avec satisfaction les progrès considérables qui ont été faits par la MINUBH dans la création d'un Service de police des frontières qui est en passe de devenir une institution de police étatique multiethnique viable. Ce Service a obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne la lutte contre les contrebandiers, la confiscation des produits de contrebande et l'interception des migrants illégaux vers des destinations européennes.

Le retour continu de nombre considérable de personnes déplacées et de réfugiés témoigne de façon très nette des résultats substantiels obtenus par l'ONU et par la communauté internationale pour améliorer les conditions nécessaires à la poursuite de ces retours, notamment grâce à la mise en oeuvre de la législation sur les biens fonciers. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Tout en passant en revue les progrès appréciables réalisés par la Mission des Nations Unies au cours de la période à l'examen, nous ne pouvons manquer de signaler certains faits nouveaux dangereux survenus au cours de ces derniers mois, particulièrement dans la partie croate de la Fédération et dans la Republika Srpska.

Nous avons été particulièrement préoccupés par les affrontements qui se poursuivent entre la communauté internationale et les partis nationalistes croates unis au sein du Congrès national croate, qui ont engendré des accrochages avec la Force de stabilisation à Mostar et ailleurs au mois d'avril. À notre avis, toutes les tentatives des forces nationalistes croates en vue de créer des structures autonomes et de compromettre le fonctionnement de l'armée et de la police de la Fédération sont inacceptables, car elles vont à l'encontre de l'Accord de paix et de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons aussi été préoccupés par les manifestations d'extrémisme, d'intolérance nationale et religieuse et par les actes de violence dirigés contre le personnel international qui sont survenus à Trebinje et Banja Luka en mai dernier. Tous ces actes doivent être résolument condamnés. Les mesures prises par le Haut Représentant et la MINUBH dans ces circonstances ont été tout à fait à la hauteur de la situation. Ces événements regrettables ont clairement montré qu'après près de six ans d'efforts de la communauté internationale en Bosnie, il y a encore un long chemin à parcourir pour faire en sorte que le processus de réconciliation et de construction d'un État commun dans ce pays devienne viable et irréversible.

À cet égard, nous partageons l'avis de M. Klein en ce qui concerne la nécessité de reprendre le débat sur une stratégie claire de retrait pour la Bosnie, stratégie à laquelle participeraient tous les protagonistes et mécanismes internationaux, avec une répartition bien nette des tâches. Je crois que cette discussion devient d'autant plus importante que la MINUBH prévoit d'achever l'essentiel de son mandat d'ici à la fin de l'an 2002.

Je voudrais conclure en faisant quelques observations plus larges. Nous sommes convaincus que des relations de bon voisinage et un environnement politique favorable dans la région sont des conditions indispensables pour que réussisse la transformation de la Bosnie-Herzégovine en un pays stable et prospère et en

un membre de la communauté européenne. À cet égard, nous estimons que les changements politiques récents intervenus en République de Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie – signataires toutes deux de l'Accord de paix de Dayton – contribuent de façon positive au processus en cours en Bosnie-Herzégovine. Il convient à cet égard de mentionner que la déclaration commune faite par les Présidents de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Croatie dans le cadre du récent sommet de l'Initiative de l'Europe centrale, qui s'est tenu en Italie, a confirmé leur attachement à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix de Dayton ainsi qu'au plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons de la conclusion de l'accord trilatéral sur la lutte contre la migration illégale et le crime organisé sous les auspices de la MINUBH, ainsi que de la création récente d'un conseil inter-États au niveau des chefs d'États entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine, qui ont confirmé la volonté mutuelle de ces nations d'établir un dialogue mutuellement bénéfique. Ces événements renforcent notre foi en des perspectives positives pour la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'Europe. Nous espérons que l'adoption du projet de loi permanent sur les élections ouvrira la porte à l'entrée de ce pays au Conseil de l'Europe et à d'autres institutions européennes.

Enfin, nous pensons que le rôle joué par la MINUBH pour faire face aux problèmes qui subsistent – réconciliation ethnique, édification d'institutions démocratiques, reconstruction économique et application des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine – reste essentiel. Dans ce contexte, ma délégation appuie pleinement la recommandation que fait le Secrétaire général de proroger le mandat actuel de la MINUBH pour une nouvelle période de 12 mois.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, de nous avoir présenté les événements récents survenus en Bosnie-Herzégovine et d'avoir envoyé un message très clair en ce qui concerne la route à suivre. Nous sommes satisfaits des progrès enregistrés dans le plan d'application du mandat et nous tenons à lui rendre hommage, ainsi qu'à ses collègues de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), pour les efforts inlassables qui les ont rendus possibles. Le calendrier établi et les principaux objectifs fixés nous fournissent des indications qui nous permettent de mesurer nos progrès et de réaliser les mises au point nécessaires. Nous accordons donc notre soutien et nous attendons avec intérêt que cette initiative porte ses fruits.

Nous relevons dans le rapport détaillé dont nous sommes saisis que la MINUBH continue de progresser rapidement dans certains domaines et pas à pas dans d'autres. Nous sommes persuadés qu'avec l'appui constant de la communauté internationale, la MINUBH sera en mesure de mener à bien ses tâches principales d'ici la date prévue de décembre 2002.

Comme le Secrétaire général l'a éloquemment affirmé dans son rapport, la stabilisation et le redressement de la région entière dépendent de la mesure dans laquelle les problèmes seront résolus. Ces problèmes – la réconciliation ethnique, la consolidation des institutions démocratiques, la reconstruction, la réforme économique et, surtout, la mise en oeuvre intégrale des droits de l'homme pour tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine – sont complexes et nécessitent la coopération constante et entière de la communauté internationale. Comme le Secrétaire général l'a également indiqué, il serait désastreux pour l'ensemble de la région que les tâches ne soient pas menées à bonne fin.

Comme M. Klein l'a signalé, la coopération internationale, une réalité nouvelle et naissante, est de bon augure pour l'avenir des Balkans. Comme les gouvernements de la région – en particulier les Gouvernements de la Croatie, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Bosnie-Herzégovine – s'en rendent compte, la seule voie conduisant vers la paix et la stabilité dans la région est le maintien de leurs engagements à l'égard de relations constructives, tant bilatérales que régionales, fondées sur le respect mutuel, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État. Il n'y a pas d'autre voie, et ceux qui préconiseraient une autre issue devraient être condamnés par tous.

Comme notre délégation l'a déclaré dans le passé, la loi et l'ordre sont essentiels pour la stabilité durable de tout État-nation. Les initiatives de réforme de la police, axées sur la mise en place d'un maintien de l'ordre efficace, doivent donc demeurer une haute priorité. Nous prenons note des progrès réguliers qui ont été réalisés en matière de réforme de la police – dont la poursuite contribuera à garantir que les agents du maintien de l'ordre soient crédibles et jouissent du respect de la population. Nous accordons de l'importance

au fait que l'accent est continuellement mis sur la formation des officiers de police, dans la mesure où nous sommes convaincus que le professionnalisme est essentiel à la viabilité de la réforme de la police. La neutralité politique et le professionnalisme de la police locale et du pouvoir judiciaire doivent être encouragés et défendus. Nous souscrivons donc à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police.

Le rapport du Secrétaire général expose clairement les effets nuisibles de la présence continue de criminels de guerre inculpés en Bosnie-Herzégovine. Nous réitérons un appel que nous avions lancé dans le passé pour une coopération totale avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et pour que les criminels de guerre inculpés soient traduits en justice. La communauté internationale doit faire preuve de cohérence s'agissant de son objectif de mettre un terme à l'impunité pour les violations des droits de l'homme et du droit international, quel que soit le lieu où ces actes criminels sont perpétrés.

Nous continuons à espérer que la MINUBH continuera à se concentrer, en dépit des forces de division, sur la mise en oeuvre de son mandat avec la coopération et l'assistance de ces dirigeants politiques qui se sont engagés dans la voie de la paix, de la réconciliation, des principes démocratiques, du respect des droits de l'homme et de la justice pour tous. Nous souscrivons à l'observation faite par le Secrétaire général que

> « Le chemin vers un avenir meilleur passe par la coopération et le compromis, non par le sectarisme et la séparation. » (S/2001/571, par. 45)

Pour terminer, je tiens à souligner que la Jamaïque est favorable à la prorogation du mandat de la MINUBH, comme cela a été recommandé par le Secrétaire général, afin de consolider les gains déjà acquis et de faire face aux problèmes qui subsistent.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Jacques Klein de ce qui m'a paru être un exposé stimulant, sur le plan tant des problèmes immédiats que des choix stratégiques à long terme pour la Bosnie-Herzégovine. C'était une intervention qui, je pense, méritera d'être relue avec attention.

Le représentant de la Suède fera sous peu une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons pleinement. Je limiterai donc mes remarques à un ou deux points particuliers.

Sur la base du rapport du Secrétaire général, nous convenons que la démocratisation et le développement de la Bosnie-Herzégovine sont essentiels à la stabilité générale des Balkans. Il importe toutefois de tenir compte de ce que le défi consiste non seulement à établir une société multiethnique, mais une société multiethnique qui reconnaisse et satisfasse les besoins des entités culturelles et ethniques qui dépassent les frontières internationales. Dans cette tâche, nous frayons la voie à bien des égards. C'est fondamental pour la réconciliation et la paix à long terme dans les Balkans et c'est une tâche qui doit, tout simplement, être menée à bien. Une démarche régionale est essentielle et la responsabilité incombe à tous les États de la région de renforcer leurs relations interétatiques.

Nous condamnons les récentes actions perpétrées par les partis nationalistes, qui ont avivé les tensions ethniques, et nous exhortons toutes les parties à travailler, dans le cadre des institutions juridiques de la Bosnie-Herzégovine, à promouvoir leurs intérêts légitimes. Nous sommes heureux de constater que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) supervise les enquêtes menées sur les violences à Banja Luka et Trebinje. Je tiens à demander à M. Klein dans quelle mesure il juge que cette agitation politique a été suscitée par ceux qui ont tiré un profit économique de l'instabilité politique passée.

La MINUBH a certainement réalisé des progrès importants dans la restructuration des institutions du maintien de l'ordre, notamment la police. Néanmoins, les problèmes liés aux bas salaires, au logement, au suivi judiciaire et à la faible représentation des minorités sont préoccupants. Encore une fois, je tiens à demander à M. Klein si ce sont des aspects affectant l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine ou si certaines zones sont plus touchées que d'autres.

Nous nous félicitons beaucoup des progrès signalés dans la lutte contre les migrations illégales et le trafic. Nous demeurons préoccupés néanmoins par la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Nous reconnaissons que des progrès substantiels ont été faits et nous demandons aux autorités, dans le pays et ailleurs, de faire de nouveaux progrès sur cette question et dans la mise en oeuvre des

lois en matière de droits de propriété, deux projets qui sont l'un et l'autre tout aussi essentiels à la normalisation et à la stabilité de la région.

Nous relevons les observations faites par M. Klein sur le fait de traduire en justice les auteurs de crimes commis sous les régimes précédents. Nous souhaitons encourager toutes les parties dans la région à faire de nouveaux progrès sur cette question extrêmement importante et à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans ce contexte, nous appuyons, à cet égard, les efforts de la Force de stabilisation s'agissant d'arrêter les criminels de guerre inculpés.

Enfin, nous serions favorables à la prorogation du mandat de la MINUBH jusqu'à juin 2002.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur, d'avoir convoqué cette importante séance sur la Bosnie-Herzégovine. Ma délégation souhaite également remercier M. Jacques Klein, le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, pour la lucidité avec laquelle il a présenté le rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ainsi que pour son exposé détaillé et ses observations franches et sincères. Je tiens à assurer M. Klein du soutien de notre délégation dans l'importante tâche qu'il mène pour mettre en oeuvre le mandat de la MINUBH.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) accomplit avec succès son mandat, en vue d'établir des mécanismes nécessaires pour instaurer la primauté du droit dans le pays.

Les programmes essentiels conçus par la MINUBH ont pour objet de réaliser une paix et une sécurité durables en Bosnie-Herzégovine. Seuls ces programmes sont de nature à garantir que des organismes viables d'application de la loi pourront être mis en place et opérer de façon efficace.

Ma délégation félicite la MINUBH de l'excellent travail qu'elle a fait en matière de formation, de réforme et de restructuration de la police et de tous les personnels chargés de faire appliquer la loi. La MINUBH a beaucoup contribué à établir la crédibilité de la police en la dotant des normes internationales d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle, ce qui, par ailleurs, sera un atout majeur pour le maintien de l'ordre public dans le pays.

Toutefois, nous sommes préoccupés par les ingérences politiques persistantes dans le travail professionnel de la police. Nous en appelons au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, de même qu'au Bureau du Haut Représentant, pour qu'ils donnent la priorité à la résolution des problèmes ayant trait aux conditions de logement, aux salaires irréguliers et insuffisants, et au suivi judiciaire efficace en ce qui concerne le travail de la police.

Nous n'avons aucun doute que la police de la Bosnie-Herzégovine est tout à fait capable de s'acquitter dûment de ses responsabilités de maintien de l'ordre public dans le pays. Il est encourageant de relever que la police de la Bosnie-Herzégovine apporte déjà une contribution importante à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

Plus de cinq ans après la signature des Accords de paix de Dayton, les haines restent exacerbées. En dépit de la reconstruction des villes, grandes et petites, les campagnes, nous dit-on, restent jonchées de ruines causées par les bombardements. Un nombre important de personnes restent déplacées de leurs foyers. La République de Bosnie-Herzégovine continue de lutter pour se relever des effets de la guerre.

Ma délégation est préoccupée de voir que jusqu'à présent les décisions de la Cour constitutionnelle sur l'égalité des citoyens dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine n'ont pas été appliquées, et que l'accord ne s'ait pas fait sur une loi permanente en matière d'élections. Nous exhortons tous les intéressés à coopérer pour faire avancer ce processus.

De même, nous demandons à toutes les parties intéressées de respecter strictement leurs obligations découlant de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et des Accords de Dayton.

Ma délégation est fermement convaincue que toutes les mesures possibles devraient être prises afin de prévenir toute action nationaliste, de manière que puisse être sauvegardé le caractère interethnique de la société en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous condamnons vivement les tentatives faites récemment de créer un gouvernement autonome croate dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine, de même que les récentes exactions commises par les Serbes de Bosnie.

Dans le même esprit, nous appuyons les mesures visant à lutter contre la contrebande transfrontière, la criminalité organisée, le blanchiment de l'argent et les mouvements migratoires illégaux. Toutes ces mesures, à n'en pas douter, instaureront un climat plus favorable au retour des réfugiés, qui ont expressément indiqué leur souhait de regagner leurs foyers.

Toute tentative de modifier les frontières de l'État et les institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine et dans la région par des actes d'obstruction et de violence visant à affaiblir la détermination et la présence de la communauté internationale devrait être sévèrement condamnée. À cet égard, nous saluons les engagements pris par les Gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie en vue d'oeuvrer à l'instauration de relations bilatérales et régionales constructives fondées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État. La coopération entre ces pays est primordiale pour une paix et une stabilité durables dans la région.

Nous voudrions rendre hommage aux membres de la MINUBH, qui font un travail louable dans des conditions difficiles, et avec des ressources limitées. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions généreuses à l'appui des projets prioritaires de la MINUBH et au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine, de sorte que la MINUBH puisse s'acquitter de son mandat avec succès.

Enfin, ma délégation approuve la recommandation du Secrétaire général relative à la prorogation du mandat de la MINUBH en Bosnie-Herzégovine pour une nouvelle période d'un an.

M. Yap (Singapour) (*parle en anglais*) : Je serais très bref. Tout d'abord, nous remercions M. Klein de son exposé exhaustif et le Secrétaire général de son excellent rapport.

Je voudrais également dire d'emblée que Singapour appuie le travail remarquable fait par le Représentant spécial, M. Klein, et le commissaire Coeurderoy, ainsi que leurs collègues au sein de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et du Groupe international de police (GIP). Ils travaillent dans des circonstances difficiles.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, il se trouve encore en Bosnie-Herzégovine des personnes qui n'ont pas renoncé à la voie du sectarisme et du séparatisme. L'objectif de la création d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine ne doit pas être entravé. La recommandation du Secrétaire général visant à ce que le mandat de la MINUBH soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois jouit par conséquent de notre appui.

Mes collègues ont déjà avant moi formulé plusieurs questions et observations relatives à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et aux activités de la MINUBH. Nous souscrivons dans une large mesure à ces observations. Afin de ne pas perdre plus de temps, nous nous abstiendrons de répéter toutes ces observations. Nous serions intéressés de prendre connaissance de la réponse du Représentant spécial du Secrétaire général aux questions qui ont été posées.

Nous aurons juste une question à soulever, au sujet du paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, qui énumère les problèmes endémiques qui compromettent gravement le fonctionnement de la police. Ces aspects ont été soulignés par le Représentant spécial du Secrétaire général et par plusieurs délégations.

Nous savons que ces problèmes se situent en dehors du cadre du mandat de la MINUBH. Mais comme l'a fait observer également le Secrétaire général, il s'agit de questions fondamentales qui doivent être traitées si nous voulons que la police locale puisse prendre la relève d'une présence de sécurité internationale robuste en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaiterions donc prendre connaissance de l'évaluation que pourrait faire le Représentant spécial du Secrétaire général des mesures susceptibles d'être entreprises par les Nations Unies et la communauté internationale pour aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à résoudre ces problèmes.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) au cours des sept derniers mois. Nous remercions également le Représentant spécial et chef de la Mission, M. Jacques Klein, des informations qu'il nous a données.

Les réalisations de la Mission présentées dans ces deux rapports sont assez positifs, et montrent la détermination de la communauté internationale et de la po-

pulation de la Bosnie-Herzégovine à respecter les dispositions des Accords de paix de Dayton.

Nous voudrions souligner le cadre stratégique global que la Mission s'est fixé pour accomplir son mandat dans les délais prévus. Ce programme de travail permet une auto-évaluation constante du travail entrepris, facilitant ainsi l'identification des problèmes potentiels et donc la recherche de solutions opportunes. Il est également utile, pour la communauté internationale, d'évaluer l'efficacité de la Mission pas à pas, et nous espérons que cela servira de modèle pour la mise en oeuvre du mandat d'autres missions des Nations Unies.

Nous voudrions également mettre l'accent sur les acquis de la Mission en ce qui concerne la réforme et la restructuration de la police. Mais nous sommes préoccupés par les problèmes évoqués, en particulier les bas salaires payés aux agents de police et leurs problèmes de logement, car ils ont un impact évident sur le développement du programme général que la Mission s'est fixé. Nous voudrions connaître la réponse du Haut Représentant lorsque ce problème a été porté à son attention et savoir s'il existe des mesures supplémentaires que la MINUBH pourrait prendre pour que ces problèmes n'entravent pas l'action de la police.

L'un des plus grands défis qui se posent aujourd'hui à la présence internationale est la mise en place d'un système judiciaire efficace et transparent, faute de quoi il sera impossible de consacrer la primauté du droit, préalable à une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que tous les efforts faits dans ce sens donneront de meilleurs résultats à l'avenir. À cet égard, nous devons insister sur la nécessité d'accroître la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Dans les récents rapports du Secrétaire général sur la Bosnie-Herzégovine, un problème récurrent est souligné. Il s'agit du manque de coopération de la classe politique à la mise en oeuvre des réformes proposées par la MINUBH et le Bureau du Haut Représentant. Il nous faut redemander aux dirigeants politiques de coopérer à l'action de la communauté internationale, sinon il sera très difficile de mettre en place des mécanismes et institutions viables à long terme.

Comme le souligne le rapport, cette question est très souvent évoquée en relation avec le plan de professionnalisation accrue de la force de police. Il faudrait naturellement la dépolitiser. C'est pourquoi nous estimons que l'un des indicateurs du succès de l'action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine doit être l'émergence d'une classe politique composée d'acteurs nouveaux et transformés, dont l'attitude et le comportement contribuent positivement au développement de la société.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui à la proposition de proroger de 12 mois le mandat de la Mission.

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, remercier M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, pour son exposé fort détaillé du rapport du Secrétaire général, relatif aux activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous tenons à remercier également le Secrétaire général pour son rapport plein d'enseignements.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer et appuyer les efforts remarquables déployés par la communauté internationale dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons des résultats encourageants enregistrés dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton, malgré les difficultés nombreuses qui ont jonché le parcours. C'est le lieu ici de rappeler que les Accords de Dayton, ont eu pour effet non seulement de mettre fin à la guerre, mais aussi d'établir un cadre constitutionnel viable. Ils constituent le socle sur lequel doit se construire une Bosnie-Herzégovine multiethnique et démocratique. Qu'il me soit permis ici d'encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine ainsi que toutes les autres parties impliquées à s'investir davantage dans la mise en oeuvre de ces Accords de paix.

Au plan politique, ma délégation se félicite des efforts fort appréciables consentis dans le cadre de la résolution des problèmes difficiles de la réconciliation ethnique, de la mise en place d'institutions démocratiques et de l'instauration de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Il est plus que jamais urgent pour la communauté internationale de mobiliser tous les moyens permettant de garantir les droits politiques des populations de Bosnie-Herzégovine.

Nous invitons tous les habitants de Bosnie-Herzégovine à s'engager pleinement et tous ensemble dans la construction d'une société démocratique et multiethnique dans laquelle les dirigeants ultranationalistes seront marginalisés.

Au plan économique, ma délégation estime que la réforme institutionnelle doit s'accompagner d'une restructuration économique qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de compter sur elle-même en faisant appel à ses ressources internes. La constitution et la formation de la police des frontières permettront d'améliorer les recettes de l'État.

Le développement économique étant le meilleur garant de la paix, ma délégation invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à persévérer dans la voie des réformes macroéconomiques entreprises et à coopérer avec les organisations financières internationales pour intégrer le pays dans les structures euro-atlantiques.

La mise en place d'un système judiciaire efficace, susceptible de rendre une justice saine aux citoyens, présente un grand intérêt pour ma délégation. Nous saluons et encourageons les efforts déployés dans la réforme de la justice et les institutions de défense des droits de l'homme. Il est certain que la présence continue de criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine constitue un frein sérieux à la paix et à la réconciliation interethnique. C'est pourquoi nous invitons les États et les entités à tout mettre en oeuvre pour traquer et déférer au Tribunal international toutes les personnes inculpées.

Au plan humanitaire, ma délégation note avec satisfaction le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Cette tendance doit être encouragée, et toutes les dispositions utiles devraient être prises pour venir en aide à ceux qui retournent dans leur pays et dont les conditions de vie sont des plus précaires. Les actes de violence contre les minorités devraient être lourdement punis. La formation et la constitution d'une force de police locale multiethnique et impartiale par la MINUBH, que nous saluons, devraient permettre de mettre fin à de tels agissements.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son appui aux efforts immenses déployés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre général sur la paix dans ce pays. Pour nous, le rôle stabilisateur joué par la MINUBH est vital pour la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la MINUBH pour une période de 12 mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais céder mon tour et interviendrai après avoir donné la parole aux délégations invitées au titre de l'article 37.

J'invite le représentant de la Suède à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que le pays de l'Association européenne de libre échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, s'alignent sur cette déclaration.

Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, M. Jacques Paul Klein, pour son exposé exhaustif et encourageant.

Le rapport du Secrétaire général fait état de résultats importants dans la mise en oeuvre du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Tout le mérite en revient à M. Klein et à son équipe qui, par leur dévouement et leur travail, ont permis ces succès. Ces derniers comprennent notamment la réforme de la police, la participation de contingents bosniaques multiethniques aux missions des Nations Unies et la mise en place d'un Service de police des frontières.

En dépit de progrès tangibles dans plusieurs domaines, certaines actions et mentalités, basées sur des approches ethniques, continuent de se manifester en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne a condamné les violences récentes à Mostar, Trebinje et Banja Luka, ainsi que les actions de nationalistes croates bosniaques pour se soustraire aux dispositions des Accords de Dayton-Paris.

Nous soutenons pleinement les mesures prises par la MINUBH, la Force de stabilisation (SFOR) et le Haut Représentant pour réduire au minimum les effets déstabilisateurs éventuels de ces événements. Nous saluons les efforts entrepris par la MINUBH pour renforcer sa capacité de surveiller et, le cas échéant, de sanctionner l'action de la police locale afin d'empêcher de nouveaux cas de non-respect des Accords.

L'Union européenne prend note des problèmes décrits dans le rapport qui entravent l'action de la police mais qui sont en dehors du mandat de la MINUBH. En particulier, la création d'une justice efficace et impartiale reste un défi majeur à relever dans le cadre des

efforts visant à établir la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers demeure une haute priorité des efforts de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne note avec satisfaction l'augmentation importante du nombre de retours de membres des minorités cette année. Il est impératif que les autorités bosniaques appliquent entièrement les mesures susceptibles d'encourager ces retours, telles que la législation sur les biens fonciers, et qu'elles cessent de s'opposer aux évictions légales. Des progrès sur ce front seront essentiels pour mesurer l'attachement réel des autorités de Bosnie à une paix durable dans le cadre des Accords de Dayton.

Tout en examinant la situation en Bosnie-Herzégovine, nous ne pouvons méconnaître le contexte régional plus large. Un soutien constructif et transparent de la part de Zagreb et de Belgrade est essentiel pour l'application de l'Accord de Dayton et pour le renforcement des institutions au niveau de l'État. On ne peut que se féliciter, à cet égard, de la déclaration récente faite par les Présidents de la Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion du Forum des Présidents des États d'Europe centrale, tenu à Verbania, en Italie, au cours duquel ils ont affirmé leur attachement à une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique.

En conclusion, j'exprime une fois encore notre plein appui à M. Jacques Paul Klein et à son équipe, et je leur souhaite plein succès pour mener à bonne fin notre stratégie commune visant à instaurer une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est vraiment un honneur et un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de prendre la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence. J'aimerais vous remercier d'avoir organisé la présente séance et de me donner la possibilité d'intervenir au nom de la Bosnie-Herzégovine.

Permettez-moi également de remercier M. Jacques Paul Klein de son exposé détaillé, présenté d'une manière qui est typique de M. Klein : éloquente, directe et très réaliste. Je voudrais aussi exprimer nos sincères félicitations à M. Klein ainsi qu'aux membres de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qu'il dirige, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans la mise en oeuvre du mandat que leur a confié le Conseil de sécurité.

Beaucoup a été réalisé en Bosnie-Herzégovine grâce à l'aide que nous a apportée la MINUBH et notamment le Groupe international de police (GIP). Je mentionnerai quelques-unes de ses réalisations.

Dans le domaine de la réforme de la police, il est encourageant que les programmes de formation soient presque terminés. Grâce à la capacité de surveillance renforcée de la MINUBH, nous pensons que le travail de la police locale sera amélioré. C'est particulièrement important à la lumière du fait que la police locale n'a récemment pas réussi à maintenir l'ordre lors des cérémonies de pose de la première pierre pour la reconstruction des mosquées détruites à Trebinje et Banja Luka. Nous devrons tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que des incidents de cette nature se produisent. Mais nous devrons également prendre acte des effets positifs du rôle actif joué par la police locale dans la mise en oeuvre de la décision sur la ligne de démarcation interentités à Dobrinja. Grâce à la réforme de la police, il sera également possible d'établir des bases et des critères valables pour la restitution des biens fonciers.

Le recrutement et la participation des minorités dans la police locale, tant dans la Fédération que dans la Republika Sprska, accusent du retard. Puisque la représentation des minorités dans la police locale est de la plus haute importance pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées vers leurs foyers d'origine, nous aimerions lancer un appel aux donateurs pour une aide additionnelle afin de résoudre les problèmes financiers qui ralentissent le processus de recrutement.

La mise en place de la police des frontières est bien avancée, renforçant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et contribuant à réduire l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains et à améliorer le recouvrement des recettes fiscales. Un pas très important et encourageant dans le sens de la lutte contre les migrations illégales et le crime organisé a été l'accord trilatéral entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie. Nous nous félicitons de cette mesure et nous aimerions féliciter M. Klein et la MINUBH de ce succès majeur. Nous espérons que grâce aux généreu-

ses contributions de la communauté internationale, la police des frontières sera mise en place sur les 35 % restants des frontières de l'État dans un futur proche.

La question clef pour l'instauration de la paix et le respect des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine est l'application totale de l'annexe VII de l'Accord de paix, relatif au retour de tous les réfugiés et des personnes déplacées vers leurs foyers d'avant-guerre. Bien que des progrès importants aient été réalisés dans ce domaine, plus de 1 135 000 personnes attendent encore de rentrer chez elles. Un des plus grands obstacles à leur retour est la présence en Bosnie-Herzégovine de personnes inculpées de crimes de guerre. Par conséquent, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'arrêter ces criminels de guerre, qui sont une source constante et inutile d'instabilité et de crainte et qui menacent la stabilité fragile du pays. Une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doit être une condition *sine qua non*.

Tant que les conditions nécessaires au retour en sécurité des réfugiés ne seront pas réunies, produisant en fin de compte le rétablissement d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, stable et durable, nous considérons que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, particulièrement la présence américaine, est indispensable. C'est pour cette raison que nous soutenons pleinement et fermement l'adoption d'un projet de résolution par laquelle le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUBH et de la SFOR.

J'aimerais conclure ma déclaration sur une note positive. Comme vous le savez, depuis avril 2000, la Bosnie-Herzégovine, autrefois bénéficiaire et pays hôte des soldats de la paix de l'ONU, est maintenant un pays fournisseur de contingents. Pour cela aussi, M. Klein mérite notre gratitude ; c'est un des nombreux succès pour lesquels nous aimerions exprimer nos profonds remerciements et notre gratitude à tous les hommes et femmes de la MINUBH pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur difficile mandat. En particulier, nous aimerions féliciter M. Klein de sa direction avisée, énergique et impartiale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République fédérale de Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šahović (République fédérale de Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de cette possibilité de participer à ce débat sous votre présidence. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, de son exposé et de son analyse détaillés, stimulants et approfondis.

Permettez-moi aujourd'hui de mettre l'accent sur un certain nombre de mesures importantes que la Yougoslavie a prises récemment pour renforcer et élargir sa coopération avec la Bosnie-Herzégovine. Au cours de la visite que les membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine ont effectuée, le 22 mai, en République fédérale de Yougoslavie, nous avons réaffirmé notre appui total à l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, sur la base de l'Accord de Dayton-Paris. On a pris l'engagement ferme d'encourager davantage les relations mutuelles comme étant la seule façon d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région et d'assurer l'inclusion progressive de la région dans le processus d'intégration européenne. Un accord sur la création d'un conseil de coopération inter-États pour les deux pays a été signé; ses principaux objectifs incluent notamment la promotion de relations de bon voisinage sur la base de l'amitié, de la confiance, de la coopération et du respect mutuel. À cette occasion, le Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Vojislav Koštunica, a souligné notamment que l'établissement de relations particulières avec la Republika Srpska doit être comprise dans le contexte du renforcement des liens existants entre la Yougoslavie et l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que récemment, M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, a exprimé son appui à l'Accord portant création d'un Conseil de coopération interétatique et a souligné que celui-ci ne menaçait nullement les intérêts vitaux des peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine.

Pour ce qui est de la question clef du retour des réfugiés, la Yougoslavie a proposé qu'un projet concret d'intensification des retours des minorités soit mis à l'étude pour les régions où cela est actuellement possible. En outre, on a pris des initiatives en vue de conclure un certain nombre d'accords, sur l'éducation et la culture notamment, sur les façons d'éviter une double imposition et de protéger les investissements,

sur la double citoyenneté, etc. On a également convenu de régler des problèmes tels que le rétablissement des transports ferroviaires et le passage des frontières sans formalités.

Récemment, un autre événement important dans le domaine de la coopération entre la Bosnie-Herzégovine et la Yougoslavie a été la visite à Sarajevo, le 12 juin, du Premier Ministre serbe, M. Zoran Djindjic. Il était accompagné d'un certain nombre de ministres et de représentants des milieux d'affaires. Des mesures concrètes portant sur le développement et le commerce ont fait l'objet de discussions. Il a été décidé de mettre sur pied des groupes de travail conjoints, au niveau ministériel, pour accélérer le processus de coopération économique.

À propos du rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui, je voudrais mettre en particulier l'accent sur la mention qui a été faite de l'engagement pris par les nouvelles autorités démocratiques de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie d'oeuvrer à l'établissement de relations régionales et bilatérales constructives, fondées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun de ces États.

D'ailleurs, dans leur déclaration commune du 8 juin 2001, les Présidents de la Yougoslavie et de la République de Croatie ont bien indiqué qu'une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique, reposant sur les Accords de Dayton et de Paris, est dans l'intérêt à long terme des deux pays et de l'ensemble de la région. En outre, ils ont confirmé que la Yougoslavie et la Croatie n'avaient absolument aucune visée sur quelque partie que ce soit du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais revenir sur ce qu'ont déjà dit M. Klein et d'autres orateurs, à savoir que sous les auspices de la MINUBH, la Yougoslavie a signé, avec la République de Yougoslavie et les entités de la Bosnie-Herzégovine, un accord régional de lutte contre la migration illégale et le crime organisé. Le rapport du Secrétaire général qualifie cet accord de mesure positive dans les efforts continus de lutte contre la contrebande, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Nous partageons pleinement ce point de vue.

En conclusion, je voudrais souligner que la Yougoslavie est prête à intensifier ses efforts pour continuer à promouvoir la coopération avec la Bosnie-Herzégovine dans tous les domaines, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région. À cet égard, je tiens également à réaffirmer le plein attachement de la Yougoslavie à une mise en oeuvre totale des Accords de paix de Dayton et de Paris sous leur forme initiale, sans aucune révision ou modification.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations en ma qualité de représentant du Bangladesh.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de sa déclaration et de sa présentation très complète du rapport du Secrétaire général, et je le remercie également de nous avoir fait part de la manière dont il voit la situation dans cette partie du monde.

Au cours de ces six dernières années, la communauté internationale a déployé des efforts et une énergie considérables en faveur de la réconciliation ethnique, de la création d'institutions démocratiques et de la relance de l'économie en Bosnie-Herzégovine. Il faut absolument poursuivre et intensifier ces efforts. Si l'on ne parvient pas à atteindre les objectifs que sont la mise en place d'institutions et l'instauration de la primauté du droit, cela aura des répercussions dans toute la région.

On s'accorde toutefois à reconnaître que pour réaliser de véritables progrès, les dirigeants de Bosnie-Herzégovine doivent s'engager pleinement à mettre rapidement en place une paix durable, à faire des concessions mutuelles et à instaurer les droits politiques, humains et juridiques. De malheureux incidents, notamment de nombreux actes de violence, se sont produits au cours de ces derniers mois, ce qui n'a pas favorisé l'évolution positive de la situation, mais au contraire, l'a entravée. Tout retour à des stratégies ultranationalistes et à des points de vue politiques divergents aura des effets négatifs et sapera rapidement les progrès réalisés à ce jour. La présence continue sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine de criminels de guerre mis en accusation constitue aussi un facteur de déstabilisation.

Nous estimons encourageants les efforts que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ne cesse de déployer, en dépit des circonstances difficiles, pour faire progresser l'exécution de sa mission. L'une de ces mesures louables a été la façon réussie dont on a fait face aux conséquences de

l'autonomie croate sur les structures politiques. Les progrès sont remarquables pour ce qui est de la mise en place d'un personnel de police des frontières, et dans le domaine de la coopération avec la police et du recrutement de policiers appartenant aux minorités. Comme l'a dit le Représentant spécial, on espère créer, avec grand succès, les conditions favorables au retour des réfugiés. Le retour de 100 000 est attendu cette année.

Afin de consolider la paix, il faudra relancer l'activité économique en vue d'une croissance et d'un progrès véritables. Les efforts pour amener les infrastructures et les institutions au niveau du reste de l'Europe seront probablement pénibles, mais c'est la seule voie à suivre.

En conclusion, je voudrais appuyer tout particulièrement les trois points mentionnés par le Représentant spécial à la fin de son exposé. Premièrement, le succès de la multiethnicité en Bosnie-Herzégovine est indispensable à ce pays et à cette région. Deuxièmement, il devrait y avoir une stratégie efficace avant le retrait. Comme l'a dit le Représentant spécial : « Nous ne pouvons pas sortir du pays si nous n'y sommes pas d'abord entrés ». Enfin, l'appui continu du Conseil de sécurité est important pour la paix et la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais à présent redonner la parole à M. Klein afin qu'il puisse répondre aux observations qui ont été faites et qu'il complète, s'il le souhaite, son intervention précédente.

M. Klein (*parle en anglais*) : Tout d'abord, une question d'ordre administratif. Un correctif est publié concernant le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2001/571. Le paragraphe 9 devrait se lire comme suit : « Le Ministre croate de l'intérieur », et non pas : « Le Ministre de l'intérieur de la Croatie ».

Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leurs observations cordiales et de leurs encouragements. J'ai la chance de diriger une mission constituée de personnes de talent remarquable, représentants exceptionnels de vos pays, et je leur ferai part de vos messages de soutien, car en définitive c'est à eux qu'il convient d'attribuer tous les succès que nous avons connus.

Quant à vos questions, je vais essayer d'y répondre séparément. Vous avez chacun un dossier que nous vous avons remis. Vous y trouverez le plan de mise en oeuvre du mandat, qui présente de façon très logique et chronologique les 57 différents objectifs que nous devons atteindre pour mener à bien notre mandat d'ici la fin de 2002. Le « vert » indique ce qui a été fait, le « jaune », ce qui est en cours, et le « rouge », ce qui reste à faire. Vous avez également dans votre dossier une brochure qui porte sur le personnel de la police des frontières et qui vous donnera une idée des données concernant le volume de la migration illégale qui transite par la Bosnie-Herzégovine pour arriver en Europe proprement dite. Nous évaluons ce chiffre à 10 %. Troisièmement, nous sommes une famille des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et nous venons de publier cette brochure qui présente les données communiquées par la MINUBH au Programme alimentaire mondial pour toutes les organisations opérant en Bosnie-Herzégovine pour lesquelles travaillent vos représentants – organisations qui, à mon avis, accomplissent un excellent travail.

Pour ce qui est de la restructuration et de la transition, si nous prenons l'objectif de décembre 2002, j'espère que d'ici juillet, je serai en mesure de vous dire exactement où nous en sommes et si la Mission est sur le point de toucher à sa fin. Mais nous devons dès à présent réfléchir très sérieusement à ce que sera la transition. Au cours de ma dernière mission, en tant qu'Administrateur transitoire en Slavonie orientale, nous sommes passés à une mission de police dont le mandat a été, par la suite, transféré à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous avons une option OSCE; nous avons une option Union européenne. Ces options devront toutes être examinées en fonction du sens dans lequel on souhaite aller. Récemment, le Haut Représentant a proposé un plan visant à placer la MINUBH et d'autres organisations internationales sous son autorité. Il me semble que nous avons attiré son attention sur le fait que l'ONU est une organisation souveraine qui ne peut dépendre d'aucune structure régionale et que l'autorité du Conseil est effectivement celle qui décide de l'ordre du jour. Mais c'est une question sérieuse qu'il importe d'examiner car nous devons voir comment cinq organisations en Bosnie-Herzégovine peuvent être ramenées à deux de manière à ce qu'il y ait deux piliers, un civil et un militaire. Il me semble que c'est une question très importante.

S'agissant du maintien de l'ordre, nous rencontrons un dilemme car la Force de stabilisation (SFOR) et les « unités multinationales spécialisées », qui sont les éléments policiers de la SFOR, suivent exactement les mêmes règles d'engagement. En conséquence, aucune des forces constantes ne peut réellement contrôler la population civile. En Bosnie-Herzégovine, il nous faut donc former une police multiethnique nationale qui puisse faire face à des émeutes civiles car nous ne voulons pas que la SFOR participe à ce type d'activités civiles. Un groupe d'appui policier armé – et il se peut que je fasse ultérieurement une proposition qui irait dans ce sens – qui nous permettrait de former un bataillon d'environ 500 à 700 personnes du pays afin d'assumer ce rôle, est particulièrement important compte tenu du fait que la SFOR diminue et que nous arrivons à la fin de la mission du Groupe international de police (GIP).

Je pense qu'il convient de noter ce que l'Ambassadeur Zivlj a dit, à savoir qu'en ce moment, nous avons 25 officiers de police bosniens, croates et serbes, y compris une femme qui servent au Timor oriental sous les auspices de l'ONU. Ils ont prouvé qu'ils pouvaient travailler collectivement ensemble lorsque les circonstances le permettent. En outre, nous avons neuf militaires qui servent déjà en Éthiopie et en Érythrée en tant qu'observateurs militaires de l'ONU.

Lorsque je me trouvais, il y a deux semaines, à Banja Luka, la Republika Srpska a accepté de constituer un groupe de police mixte d'environ 160 membres. Le Gouvernement de la Suisse a eu la bienveillance de nous proposer des véhicules blindés. Ce groupe serait une compagnie de logistique et de transports légers dotée d'armes défensives qui, nous l'espérons, pourrait assumer un rôle dans le cadre de la mission de l'ONU d'ici septembre ou octobre. Cela prouve donc, selon moi, comme l'a dit l'Ambassadeur Zivalj, que la Bosnie-Herzégovine a non seulement bénéficié de la participation et de l'intérêt du Conseil mais qu'elle est maintenant prête à assumer certaines des fonctions qui lui incombent.

Quatre-vingt-quinze nationalités sont représentées dans la Mission et 47 au sein du GIP. Nous sommes de races, nationalités, religions et idéologies différentes mais il me semble cependant que nous demeurons le meilleur exemple pour la population locale. Si, sous le mandat et l'égide de l'Organisation, nous pouvons travailler ensemble de manière constructive et nous acquitter des tâches et mandats confiés par le Conseil de sécurité, nous serons certainement un exemple pour la population locale.

Les ressources constituent un réel problème. Dayton, et sur ce point, je vais être très franc, était un accord de paix imparfait visant à mettre un terme à une guerre horrible. Nous le savons. Mais Dayton a généré une structure par laquelle la poste, le téléphone, les télégraphes, le commerce, les impôts, la réglementation, la police et l'armée sont sous la tutelle de deux entités. En conséquence, où est l'État? En Republika Srpska, je traite avec un Ministre de l'intérieur et un département de la police qui sont payés neuf mois sur douze, et exercent un contrôle relativement centralisé. Dans la Fédération, je traite avec un département de la police qui est payé 12 mois sur 12 ainsi qu'avec 10 ministres de l'intérieur. Les barèmes des salaires sont également différents. Comment, en conséquence, puis-je convaincre un policier musulman bosniaque de la Fédération désireux de retourner en Republika Srpska de rentrer chez lui alors qu'il va recevoir un salaire de neuf mois sur 12 plutôt que 12 mois sur 12 et ignore comment il va fournir un logement et une éducation à sa femme et ses enfants?

Nous essayons de régler ces problèmes. Nous examinons actuellement une méthode employée par de nombreuses nations; il s'agit d'une pratique permettant aux autorités douanières et policières de confisquer des objets de contrebande et de les vendre aux enchères. Le produit de cette vente est placé sur un compte centralisé utilisé pour payer les forces de police et leur permettre de souscrire à des assurances médicales et à des assurances sur la vie. Être en possession de cet argent nous permettrait de dire à la Republika Srpska et à la Fédération : « Essayons maintenant de rationaliser les salaires et les structures de la police ». C'est une des démarches que nous essayons de suivre.

Mais nous devons également réduire le nombre d'éléments composant la présence internationale qui sont, selon moi, trop nombreux. Je pense qu'il est temps de penser à la date qui nous permettra de mettre un terme à Dayton afin de commencer l'intégration en Europe. C'est à cela que nous devons nous préparer pendant les deux ou trois années à venir.

Le retour des réfugiés est, selon moi, une question que nous pourrons résoudre cette année ou l'année prochaine. La formule du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'agissant du taux de retour des réfugiés est la suivante : avec chaque an-

née passée à l'étranger, la probabilité du retour diminue de 12%. Cela veut dire qu'au bout de cinq ans, 60% des personnes déplacées ne rentreront pas chez elles.

Il nous faut donc voir comment mettre au point une formule qui nous permette de mettre un terme à Dayton et de dire : « C'est fini, il nous faut maintenant passer à l'intégration en Europe ». Pour le dire sans ambages, il faut passer de la Yougoslavie à l'Europe. C'est ainsi qu'il nous faut procéder. J'ai oublié de mentionner que nous avons inclus dans ce dossier un document intitulé « Balkans 2001 : Opportunities in Search of a Strategic Vision », qui présente les options possibles – Union européenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc. Puisque le Conseil s'est montré particulièrement généreux dans ses commentaires, nous avons apporté à ses membres un petit cadeau que nous avons gardé de côté en attendant le résultat de la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que cela veut donc dire que nous l'avons maintenant bien mérité.

Je remercie de nouveau chaleureusement M. Klein. Je crois que nous avons grandement apprécié ses commentaires. J'ai effectivement vu ce document dans le dossier et je pense qu'il sera très utile pour le Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Nous procéderons au cours de ce mois à l'adoption d'un projet de résolution sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 50.